



**PRÉFETE  
DU LOIRET**

**Liberté  
Égalité  
Fraternité**

**dossier n° PC 045 006 22 00023**

date de dépôt : 13 juillet 2022

demandeur : GDSOL 131, représenté par  
Monsieur BOUR Daniel

pour : construction d'un parc photovoltaïque au  
sol

adresse terrain : Le Clou, à Ardon (45160)

DDT/SUADT/Pôle urbanisme  
131 FAUBOURG BANNIER  
45042 ORLEANS  
Affaire suivie par :  
Pascale BESNARD  
02 38 52 46 49  
pascale.besnard@loiret.gouv.fr

**Mairie de SAINT CYR EN VAL  
140 Rue du 11 Novembre 1918  
45590 SAINT CYR EN VAL**

## **CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTERESSES**

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif à la demande d'avis pour le dossier de parc photovoltaïque au sol situé à Ardon.

**Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.**

**En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.**

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2023

L'adjointe au responsable du pôle urbanisme,

Pascale BESNARD